



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 29 février 2024

Permanences multi-administrations d'aide aux agriculteurs

Face aux inquiétudes du monde agricole et afin de concrétiser l'engagement du Président de la République d'un traitement rapide et en proximité, la préfecture de la Vendée met en place à compter de vendredi 1er mars 2024, un accueil personnalisé des agriculteurs, au plus près du terrain.

Des permanences, avec un agent de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et un agent de la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) destinées à la résolution de problèmes concrets que pourraient rencontrer les agriculteurs se tiendront :

- le vendredi 1^{er} mars de 14h à 16h à la préfecture à La Roche-sur-Yon ;
- le mercredi 6 mars de 10h à 12h à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte ;
- le vendredi 8 mars de 10h à 12h à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne.

Les exploitants peuvent se présenter spontanément sur ces créneaux.

D'autres services pourront être mobilisés en tant que de besoin, afin d'apporter une expertise plus spécifique.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#) @PrefetVendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon